

La spécificité de l'EPS: le chantier de demain

Alain Hébrard, personnalité incontournable de l'EPS pendant 30 ans, s'est exprimé aux *Epsiliades* à partir d'un questionnaire sur les instructions officielles de 1967. Poursuivant sa réflexion jusqu'à aujourd'hui, il pense que l'on n'a pas assez travaillé la spécificité de l'EPS.

Première observation. En 1967, c'est un administrateur civil, Trincal, qui tient la plume, il propose un texte très fortement inspiré de l'article de J. Ulmann « Sur quelques problèmes concernant l'EPS », paru dès 1965 dans la revue EPS (pour s'en convaincre, il suffit de faire une lecture en parallèle des deux textes). Trincal avait été l'élève de Ulmann à l'ENSEPS! Dans le texte des IO il est toujours question des « APS » et pas seulement de sport comme l'avait souhaité Herzog. Ainsi le texte des IO de 1967, s'il confirme une évolution des pratiques et une reconnaissance du sport éducatif, est loin de les avoir instaurées. Il est expressément rappelé que si le sport « *parmi toutes les activités physiques... doit tenir la plus grande place* », « *l'EPS ne doit plus être confondue avec certains des moyens qu'elle utilise... il y a lieu de parler pour désigner l'ensemble de ses moyens "d'APS"* ». À l'évidence, la préoccupation centrale du texte était d'instaurer, de façon rigoureuse, l'EPS comme matière d'enseignement scolaire (à part entière). L'EPS est présentée comme pouvant servir les grandes finalités éducatives de l'école républicaine. Pour être bref: le « développement personnel », la « socialisation », l'accès à la « culture » (comprise comme un ensemble de normes, de valeurs, de savoirs et de techniques). Ces trois finalités impliquant le choix de pratiques et de modalités pédagogiques variées.

Deuxième observation. Le texte des instructions n'aborde pas la question du comment et encore moins celle des contenus de l'EPS. Six mois après sa parution, est publié en complément un texte de programmation de l'EPS qui organise, sur l'ensemble de la scolarité, le choix des activités selon les objectifs généraux de l'EPS, lesquels sont une déclinaison des finalités éducatives instaurées par les IO, sans pour autant définir les contenus explicites des multiples apprentissages proposés. Ce texte, proposé par l'IG Delaubert, est l'émanation des « techniciens » de l'EPS que sont les inspecteurs et les enseignants.

A trop dire que nous étions comme les autres, notre spécificité et notre identité n'ont pas été reconnues

Conséquence de ces observations sur le thème *continuité/rupture*. La continuité, c'est que depuis 1967, tous les textes institutionnels produits n'ont pas cessé d'affirmer que l'EPS pouvait servir les trois grandes finalités de l'école.

L'injonction qui nous a été faite par le Conseil national des programmes, dès 1986, d'écrire les contenus, a constitué une véritable rupture par rapport aux IO de 67. Les difficultés que nous avons rencontrées me font persister dans l'idée que ce qui doit tenir lieu de programme en EPS, c'est un ensemble d'objectifs associés à des moyens jugés pertinents et légitimes dans un contexte donné. J'estime que les contenus doivent émerger de l'activité enseignante respectueuse d'objectifs socialement assignés et d'une obligation de moyens, fruits d'une formation initiale et continue digne de ce nom.

Aujourd'hui, au regard de cette « petite » histoire, je constate qu'à l'époque je n'ai pas attaché d'importance à la distinction entre les IO écrites par des représentants de l'État, et le texte de programmation des APS écrit par les professionnels du secteur traitant du « comment ». J'avais sous-estimé l'importance de la première phrase de l'article de Ulmann: « *On sait depuis Socrate que le grand prêtre est souvent incapable de définir la piété ou l'homme brave le courage* ». Je suis aujourd'hui convaincu que ce n'est pas aux enseignants d'EPS en tant que techniciens compétents d'un secteur de « définir » ce que doit être l'EPS. C'est à la société toute entière de dire ce qu'elle souhaite par l'intermédiaire de ses représentants (et chaque professeur d'EPS peut y participer en tant que citoyen, mais non en tant que spécialiste du domaine). En revanche, en tant qu'expert professionnel, il est de leur responsabilité de dire s'ils peuvent répondre aux objectifs sociaux fixés et comment y parvenir. Pour avoir oublié cette distinction, à mes yeux fondamentale, nous avons saturé nos discours et nos textes de justifications éducatives qu'on ne nous réclamait pas, nous n'avons cessé de solliciter notre appartenance à l'éducation et nous avons négligé de faire la publicité de ce que nous sommes les seuls à pouvoir apporter. Notre spécificité et notre identité n'ont pas été reconnues. À trop dire que nous étions comme les autres, notre singularité n'a pas été suffisamment affirmée. Dire la spécificité de l'EPS est à mes yeux l'impérieux chantier de demain. ♦

